

Nouvelles fraîches



2022-08-30

Volume 8, numéro 6

Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue

Immeuble Albert Allain, 970, avenue Larivière, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4K5

Tél. : 819 762-0833, téléc. : 819 762-0575, abitibi-temiscamingue@upa.qc.ca

www.abitibi-temiscamingue.upa.qc.ca

Publipostage 40015960

Une tempête parfaite en vue, il est urgent d'agir!

Depuis 10 ans, l'endettement des agricultrices et agriculteurs québécois a doublé.

Pour suivre la parade et demeurer compétitifs, les producteurs et productrices d'ici n'ont eu d'autre choix que de s'endetter. Surtout que la plupart des programmes visent à encourager les investissements et nécessitent une mise de fonds minimale de 50 % par l'entreprise. Cet endettement est exacerbé par la faiblesse du soutien gouvernemental qui est l'un des plus faibles des pays de l'OCDE et la moitié de celui des États-Unis.

Dans un monde où les taux d'intérêt sont très bas, il est possible de s'en sortir. Surtout si les investissements permettent une meilleure productivité. Mais la hausse des taux fait très mal. Chaque point de pourcentage de hausse de taux d'intérêt coûte 250 millions de dollars (M\$) à l'agriculture québécoise. Depuis le début de l'année, les hausses d'intérêt ont amputé les poches des agriculteurs de 562 M\$. D'autres hausses de taux sont prévues d'ici la fin de l'année.

Inflation

Ajoutons à cela l'inflation qui fait que le coût des intrants a explosé. Cette hausse

de coût représente une facture de 1,5 milliard de dollars pour les entreprises agricoles du Québec. Bien que les revenus aient augmenté pour certaines productions, ils ont stagné, voire diminué, pour d'autres productions. Dans tous les cas, la courbe des revenus n'a pas suivi celle des dépenses.

Face à ce constat, nul besoin d'être comptable pour constater que la situation actuelle fragilise les entreprises, particulièrement les jeunes fermes. La situation est encore plus vraie pour une région éloignée comme la nôtre où les frais de transport sont plus importants.

Les budgets du MAPAQ n'ont pas augmenté depuis 2010. Les agriculteurs doivent pouvoir compter sur des programmes qui leur permettent de gérer les risques et de traverser les crises. Ce n'est pas le cas actuellement.

Agir

Si nous voulons conserver une vigueur agricole, particulièrement dans la région, il faut une aide **RAPIDE** des gouvernements.

La fédération régionale de l'UPA a rencontré tous les députés de la région au cours des dernières semaines, afin de

leur faire valoir l'importance d'aider les entreprises agricoles, dans le but d'améliorer leur rentabilité et leurs liquidités. Les députés ont été attentifs aux demandes, mais pour l'instant, rien n'indique qu'une telle aide sera versée.

Vous avez également peut-être vu notre campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux mettant en vedette des producteurs et productrices d'ici. D'autres actions sont prévues dans les prochaines semaines.

Nous nous assurerons notamment que les enjeux agricoles soient dans les priorités lors de la campagne électorale qui s'amorce. Je vous invite d'ailleurs à ajouter votre voix à la nôtre et d'en discuter avec les candidats et candidates des différents partis.

Solidairement,



Pascal Rheault, président

Représentations de la Fédération

5 mai : Conseil d'administration de la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue.

9 mai : Forum provincial sur la santé psychologique avec un groupe satellite en Abitibi-Témiscamingue.

11, 12 et 26 mai : Rencontre des directeurs régionaux (Martine Delage, directrice).

16 mai : Rencontre des fédérations en lien avec le Conseil pour le développement de la main-d'œuvre agricole UPA – AGRICarrières (Pascal Rheault, président, et Martine Delage, directrice).

17 mai : Rencontre avec Paul Doyon au sujet du financement des projets de travailleurs de rang (Pascal Rheault, président; Normand Lemieux, vice-président; et Martine Delage, directrice).

17 et 18 mai : Conseil général de la Confédération de l'UPA (Pascal Rheault, président).

24 mai : C.A. du Centre technologique des résidus industriels (CTRI), par Teams (Normand Lemieux, vice-président).

25 mai : Comité de pilotage du projet de travailleur de rang d'Abitibi (Martine Delage, directrice).

26 mai : Table de travail sur l'agroenvironnement et l'atténuation des GES (Pascal Rheault, président).

27 mai : Table des présidents des Collectifs régionaux en formation agricole (Pascal Rheault, président).

27 mai : Réunion du comité provincial de suivi et de concertation du Plan d'agriculture durable (PAD) afin d'effectuer une présentation de tous les projets des regroupements de producteurs.

27 mai : C.A. de la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue afin de se

doter d'un plan de mobilisation en lien avec la hausse du coût des intrants.

27 mai : Comité provincial UPA – assurance récolte foin (Pascal Rheault, président).

31 mai : Comité exécutif de la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue.

3 juin : Rencontre sur le projet RAMO, une entreprise qui souhaite cultiver des boutures de saules, organisée par Sébastien Lemire, député d'Abitibi-Témiscamingue (Pascal Rheault, président).

13 juin : C.A. du Collectif en formation agricole (CFA) de l'Abitibi-Témiscamingue pour réaliser le bilan des activités de la saison (Sophie Robichaud, répondante en formation agricole; Pascal Rheault, président; Martine Delage, directrice).

14 juin : Rencontre de Sébastien Lemire, député d'Abitibi-Témiscamingue, par des représentants de la fédération régionale, afin de le sensibiliser aux impacts de la hausse du coût des intrants et au reboisement des terres agricoles en friche.

14 juin : Table de travail sur l'agroenvironnement et l'atténuation des GES (Pascal Rheault, président).

16 et 17 juin : Rencontre des directeurs régionaux (Martine Delage, directrice).

20 juin : Comité ASREC foin provincial-UPA-FADQ (Pascal Rheault, président).

22 juin : C.A. du CTRI, en présentiel (Normand Lemieux, vice-président).

22 juin : Conseil d'administration et assemblée générale annuelle du Réseau Agriconseils Abitibi-Témiscamingue (Normand Lemieux, vice-président; et Martine Delage, directrice).

5 juillet : Rencontre de Suzanne Blais, députée d'Abitibi-Ouest, et Émilise Lessard-Therrien, députée de Rouyn-

Noranda – Témiscamingue, par des représentants de la fédération régionale, afin de les sensibiliser aux impacts de la hausse du coût des intrants en agriculture.

13 juillet : Lancement du plan d'action régional, par le MAPAQ, pour le Plan d'agriculture durable (Martine Delage, directrice et Sophie Robichaud, répondante en formation agricole).

13 juillet : Comité exécutif de la fédération régionale.

25 juillet : Rencontre de Pierre Dufour, député d'Abitibi-Est, par des représentants de la Fédération, afin de le sensibiliser aux impacts de la hausse du coût des intrants en agriculture.

9 août : Conférence de presse pour le dévoilement de l'exposition « Les agriculteurs sous les projecteurs », dans la MRC de La Vallée-de-l'Or (Pascal Rheault, président).

18 août : Journée de la rentrée de l'Union des producteurs agricoles, à Québec. La rencontre avait pour objectifs de faire le point sur les dossiers de l'Union, rappeler nos enjeux en vue des élections provinciales, échanger sur les défis et les stratégies en matière d'aménagement et de protection du territoire, ainsi que d'approfondir notre compréhension des bouleversements géopolitiques et de leurs impacts sur les secteurs de production (Pascal Rheault, président; Martine Delage, directrice; et David Prince, responsable des communications et de la vie syndicale).

22 août : Rencontre Zoom sur la stratégie de la campagne électorale par la Confédération de l'UPA.

25 août : Conférence de presse « Portes ouvertes Mangeons local » 2022 (Normand Lemieux, vice-président).

Campagne électorale 2022

par Martine Delage

La Politique bioalimentaire 2018-2025 a fait le choix de placer les citoyens et leur santé au cœur des priorités. Ce choix, tout aussi consensuel soit-il, accentue le risque de tenir pour acquise la résilience des entreprises agricoles, à qui l'on demande de nourrir durablement les consommateurs d'ici et d'ailleurs :

- dans un contexte d'endettement croissant et de rentabilité moindre;
- au sein d'un environnement fiscal et réglementaire qui ne favorise pas toujours la croissance;
- sans soutien comparable à celui de leurs principaux compétiteurs internationaux.



Le contexte géopolitique, la volatilité des marchés, la pénurie de main-d'œuvre, la croissance fulgurante des coûts de production, la hausse soutenue de la valeur des terres, les changements climatiques et la désuétude de plusieurs programmes de soutien exacerbent grandement ces lacunes. Voici les principales demandes de l'Union qui seront présentées aux candidats de la région et du Québec dans le cadre de la campagne électorale :

NOS DEMANDES

Renforcer la protection du territoire et des activités agricoles et forestières

- Une loi anti-spéculation : interdire l'achat de terres agricoles par des sociétés d'investissement et des intervenants du secteur immobilier.
- Zone agricole : adopter un plan de mise en œuvre ainsi que des mesures budgétaires, législatives, réglementaires et administratives reflétant intégralement les ambitions et objectifs de la nouvelle PNAAT.
- Favoriser l'exemplarité des décisions gouvernementales en cessant le recours à des décrets visant à contourner la CPTAQ, surtout pour le compte d'intérêts privés (ex. : Google).
- Préserver 200 000 hectares de forêt publique pour l'acériculture, ce qui favoriserait une cohabitation gagnante entre l'industrie forestière et la production de sirop d'érable pour les générations futures.

NOS DEMANDES

Faciliter le transfert et l'accès au capital

- Capital patient, le « chaînon manquant » : mettre en place un fonds de capital patient capable de supporter un risque élevé (prêts à long terme pouvant s'étaler sur une période de 40 ans avec des taux d'intérêt bas, fixes, et dont la mise de fonds initiale serait garantie par le gouvernement).
- Miser sur ce qui fonctionne : bonifier les aides à la relève en doublant, notamment, les subventions du Programme d'appui financier à la relève.
- Mettre en place un incitatif fiscal pour encourager les cédants à vendre leur exploitation à une relève agricole, ce qui permettrait d'éviter un changement d'usage des terres.

NOS DEMANDES

Financement récurrent et soutien ponctuel

- Rattraper 10 ans de retard : augmenter de 50 % (500 M\$) le budget annuel du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.
- Inflation : verser rapidement une aide spéciale aux entreprises agricoles pour pallier la hausse fulgurante des coûts de production et l'augmentation vigoureuse des taux d'intérêt.

Sécurité du revenu et demandes sectorielles

- Des programmes performants : actualiser et indexer les programmes de GRE et les adapter aux réalités des petites, moyennes et grandes entreprises de tous les secteurs de production et de toutes les régions, plus particulièrement celles situées en périphérie.
- Répondre positivement aux demandes de plusieurs secteurs de production, en l'occurrence apicole et pomicole.

Pénurie de main-d'œuvre

- Soutenir les solutions nouvelles : créer un programme d'encouragement à l'automatisation, à la robotisation et aux nouvelles technologies.
- Faciliter à tous les égards le recours aux travailleurs étrangers temporaires ainsi que l'accès à la résidence permanente à ceux qui souhaitent s'établir ici.

NOS DEMANDES

Règlement sur les exploitations agricoles

- Mettre fin au moratoire sur la mise en culture de nouvelles superficies.

Aide directe aux initiatives agroenvironnementales

- Assurer un financement stable et à la hauteur : porter à 100 M\$ par année, pour une période de 10 ans, l'aide directe aux initiatives agroenvironnementales.
- Élargir l'encouragement des bonnes pratiques : rétribuer les producteurs et les productrices pour les aménagements réalisés en faveur de la protection des milieux naturels et de la biodiversité, notamment pour les aménagements exigés à l'intérieur des littoraux.

Tarifification du carbone

- Corriger l'iniquité : rembourser les producteurs et les productrices pour le coût de la tarification du carbone associé à l'achat de carburants et de combustibles fossiles.
- Investir dans la recherche de solutions de rechange aux équipements à haute consommation d'énergie.

Vous songez à embaucher des travailleurs étrangers temporaires?

par Sophie Robichaud

Au Centre d'emploi agricole (CEA), nous complétons les demandes d'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT), qui sont nécessaires pour l'embauche d'un TET. L'avantage de passer par nous? La force du réseau! Les demandes sont approuvées à 99,9 %.

En travaillant avec le CEA, vous avez accès à :

- une expertise unique en ressources humaines par des personnes compétentes;
- des services-conseils adaptés à votre entreprise;
- une connaissance approfondie du milieu agricole et des besoins spécifiques des employeurs et des travailleurs;
- une excellente qualité des interventions;
- le tout à un prix compétitif!

Au-delà de la demande, vous avez des responsabilités en tant qu'employeur de TET, comme :

- fournir un logement qui respecte les normes en vigueur;
- assumer les coûts du billet d'avion aller-retour pour le volet agricole;
- avancer les frais liés à l'émission du Certificat d'acceptation du Québec pour chaque travailleur;
- offrir des conditions de travail qui sont conformes aux exigences du programme fédéral et de la Loi sur les normes du travail de la CNESST et un salaire répondant aux exigences gouvernementales. Pour consulter la liste complète, rendez-vous sur le site Web suivant : <https://www.quebec.ca/emploi/embauche-et-gestion-de-personnel/recruter/embaucher-immigrant/embaucher-travailleur-etranger-temporaire>;

- inscrire les travailleurs à la Régie de l'assurance maladie du Québec dès le jour d'arrivée;
- obtenir le numéro d'assurance sociale dès le jour d'arrivée;
- informer sans délai la CNESST de la date d'arrivée du travailleur, de la durée de son contrat et, si la date de son départ ne coïncide pas avec la fin de son contrat, de la date et des raisons de son départ;
- conserver, pour une période de six ans, toute la documentation concernant l'embauche et la période de travail des TET.

Si vous désirez plus d'information ou si vous songez à l'embauche d'un TET, contactez Sophie Robichaud, au 819 762-0833, poste 4310, ou à tet-at@upa.qc.ca.

Les portes ouvertes sont de retour!

par David Prince

Les Portes ouvertes sur les fermes du Québec (renommées Portes ouvertes Mangeons local) sont de retour cette année après deux ans de pause pandémique.

En Abitibi-Témiscamingue, la ferme laitière et céréalière Rose Haven (1065, chemin des 6^e et 7^e Rang Nord, Lorrainville) ouvrira ses portes le 11 septembre prochain, de 10 h à 16 h.

Les propriétaires, Liliane Larose, Michel et Hans Tenhave, et le comité organisateur, s'investissent sans relâche afin de présenter ce qui se fait de mieux en agriculture dans la région. Au menu : visite de l'étable, démonstration de machinerie agricole et visite aux champs. Plusieurs

producteurs de produits régionaux tiendront également des kiosques.

Comme les autres années, du maïs et du lait au chocolat seront offerts gratuitement aux visiteurs. Le Syndicat de la relève agricole d'Abitibi-Témiscamingue (SRAAT) tiendra une cantine sur place et tous les profits iront aux activités du SRAAT.

La famille Larose-Tenhave a voulu faire de cette journée une journée d'information sur les activités agricoles, mais aussi de divertissement pour les familles. Ainsi, une mini-ferme, un clown, des maquilleurs, ainsi que des jeux gonflables, seront sur place afin d'amuser les enfants. De plus, deux



autobus gratuits partiront de Rouyn-Noranda. Il est également possible de s'y rendre en auto.

Le succès de cet événement, qui rayonnera sur l'agriculture régionale, repose sur les bénévoles. Si vous avez du temps à donner le 10 ou le 11 septembre, pour aider à l'installation ou la tenue de cet événement, vous pouvez contacter David Prince au 819 762-0833, poste 4312.

Merci à nos généreux partenaires de l'édition 2022!



Bon retour à Gabrielle Paquette



Un nouveau visage est apparu dans les bureaux de la Fédération. Gabrielle Paquette est de retour après un congé de maternité. Embauchée en septembre 2020 à titre d'adjointe administrative, elle est maintenant de retour en force à titre de conseillère à l'emploi du Centre d'emploi agricole. Gabrielle possède un certificat en ressources humaines et deux ans d'expérience dans le domaine. Nul doute qu'elle sera un atout pour soutenir les entreprises dans leur recherche et rétention de main-d'œuvre! De plus, Gabrielle est la nouvelle agente syndicale du Syndicat des producteurs de bovins ainsi que du Syndicat local de Rouyn-Noranda.

Centre d'emploi agricole par Gabrielle Paquette



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

Centre d'emploi agricole
Abitibi-Témiscamingue

Le CEA est disponible pour vous aider dans les étapes de recrutement, d'accueil, de suivis de vos employés, ainsi que de santé et sécurité. Ces services sont gratuits. Le CEA vous aide également dans les étapes de préparation de l'offre d'emploi, soit :

- affichage du poste sur diverses plateformes et médias sociaux;
- analyse des curriculums vitae;

- préentrevues téléphoniques avec les candidats;
- programme Prévention plus, préparation d'un programme de prévention pour votre entreprise.

Aide financière disponible jusqu'à un remboursement de 75 % du salaire

Lorsque vous embauchez un employé, nous vous invitons à nous contacter, car vous êtes peut-être admissible à

l'un des programmes suivants : FermEmploi, AgriEmploi, AgriFrancisation, Programme d'apprentissage en milieu de travail.

Vous avez des questions en ressources humaines ou en santé et sécurité? N'hésitez pas à contacter Gabrielle Paquette au 819 762-0833, poste 4316, ou gpaquette@upa.qc.ca.

Inscrivez-vous à la Mutuelle de prévention! par Gabrielle Paquette



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

Mutuelle de prévention

Vous êtes employeur? En vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, plusieurs obligations vous incombent en matière de prévention des risques. À titre d'employeur, vous devez :

- identifier, contrôler et éliminer les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs;
- Vous assurez que l'exploitation agricole est aménagée et équipée de façon à protéger le travailleur;
- informer les travailleurs des risques que leurs tâches présentent pour la santé et la sécurité ainsi que des règles de sécurité à respecter;

- former les travailleurs sur les méthodes de travail sécuritaires, montrez-leur comment exécuter les tâches et assurez-vous qu'ils ont bien compris;
- fournir gratuitement les équipements de protection individuelle nécessaires et vous assurer que les travailleurs les portent;
- mettre en place un programme de prévention;
- fournir des équipements, des outils, des machines, du matériel sécuritaire et en bon état, et vous assurer qu'ils le demeurent.

Voici quelques avantages que vous permet la Mutuelle de prévention :

- des économies sur vos cotisations à la CNESST;
- une aide sur mesure pour améliorer la santé et la sécurité au

- travail au sein de votre entreprise;
- accès à un programme de prévention réaliste et adapté à votre entreprise;
- diminution des risques d'accident et du stress de vos employés;
- augmentation de la motivation de votre main-d'œuvre;
- suivi de vos réclamations d'accident réalisé par les spécialistes du Groupe conseil Novo SST, et ce, sans frais supplémentaires.

Vous voulez en savoir plus? Contactez Gabrielle Paquette, par téléphone au 819 762-0833, poste 4316, ou par courriel à gpaquette@upa.qc.ca.

Faites vite! Vous avez jusqu'au **15 septembre 2022** pour devenir membre!

Changement règlementaire sur la tolérance par Luc Charest

Les producteurs et productrices de lait de l'Abitibi-Témiscamingue ont dernièrement reçu une lettre de leur comité régional pour les informer d'une importante modification règlementaire touchant les tolérances de production du quota.

Le changement, qui est entré en vigueur le 1^{er} août 2022, réduit la plage de tolérance négative qui était de -30 jours pour la faire passer à -15 jours. Il y a donc perte de crédit de production et près du tiers des entreprises régionales y seront touchées. Les entreprises concernées se retrouvent parmi celles qui ont de la difficulté à produire adéquatement le quota détenu et dont le niveau de production se situe en deçà de -15 jours.

Lors de la journée d'audiences de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), qui s'est tenue en mai dernier, plusieurs producteurs de la région, dont les administrateurs des Producteurs de lait d'Abitibi-Témiscamingue (PLAT), ont témoigné aux régisseurs de la

nécessité de mettre en place des outils pour faciliter la progression de la marge de production afin d'éviter des pertes financières pour les entreprises concernées. Plusieurs raisons peuvent expliquer le bas niveau de la courbe de production. Les régisseurs en ont pris connaissance et ont demandé aux Producteurs de lait du Québec (PLQ) de bien définir les critères du programme de protection du quota appelé « Cas de force majeure » puisqu'aucun outil n'a été retenu dans la décision de la RMAAQ.

Le programme actuel de protection « Cas de force majeure » couvre essentiellement la maladie des vaches laitières, l'invalidité ou le décès de l'exploitant ou encore d'une force majeure causant des dommages au bâtiment d'élevage.

Plusieurs autres raisons peuvent expliquer que des entreprises se retrouvent avec un niveau de production à la baisse, comme un projet de modernisation dans l'entreprise ou un problème d'accès aux personnes-ressources restreintes.



Les
Producteurs
de lait
d'Abitibi-Témiscamingue

Il serait utile, pour ces entreprises, d'adresser rapidement une demande de protection aux PLQ afin de justifier l'obtention d'une période de transition supplémentaire, un an par exemple, pour donner du temps afin de corriger la courbe de production du quota.

La procédure exige que les entreprises concernées adressent une lettre au bureau régional, comprenant tous les détails et pièces justificatives, qui seront ensuite transmis au comité d'évaluation des PLQ.

Les producteurs et productrices de lait régionaux ont été invités à en discuter avec l'administrateur de leur secteur ou à contacter Luc Charest, secrétaire des PLAT, par téléphone, au 819 762-0833, poste 4311, ou par courriel à lcharest@upa.qc.ca.

Soirées d'information pour les nouveaux producteurs agricoles par Mélanie Rivard

La Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue convie les nouveaux producteurs à l'une ou l'autre des deux séances d'information en formule 6 à 9 organisées à leur attention. Quel que soit votre secteur de production, votre MRC ou votre âge, vous êtes les bienvenus! À noter que des repas et breuvages seront gracieusement servis à toutes les personnes inscrites. Ces soirées d'information auront lieu **les 22 et 29 septembre 2022, de 18 h à 21 h, à la salle de conférences de l'UPA, au 970, avenue Larivière, à Rouyn-Noranda.**

L'objectif principal de la rencontre est de faire connaître quelques ressources disponibles au milieu agricole, de répondre aux différentes interrogations et de faire le maillage entre les producteurs et les intervenants. Vous pourrez entre autres en apprendre davantage sur les aides financières disponibles pour les exploitations agricoles. Dans un esprit convivial, quatre invités vous entretiendront sur des points d'intérêt liés à leur organisation respective : Shania Audet, de La Financière agricole du Québec; Mathieu Laplante, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec; Christine Plante, du Réseau Agriconseils Abitibi-Témiscamingue; et Mélanie Rivard, représentante de la fédération régionale de l'UPA et responsable de l'accueil des nouveaux producteurs de l'Abitibi-Témiscamingue.

Comme les places sont limitées, nous vous invitons à confirmer votre présence en communiquant avec **Mélanie Rivard au 819 279-3400**. Selon l'intérêt porté à cette activité, il est à noter que d'autres dates pourraient être planifiées en 2022-2023 pour les personnes intéressées n'ayant pu assister à ces rencontres. Au plaisir de vous y rencontrer!